Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-20260494-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-143

CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-9.4

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (ELECTION DES MEMBRES PARMIS LES ELUS MUNICIPAUX)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6 à 9, L 123-7, L 123-28, R.123-7 à 15 et R 123-27 à R 123-29,

Le Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale élus par le Conseil Municipal et les membres nommés par le Maire, le sont à la suite de chaque

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-20260494-DE

renouvellement du Conseil Municipal et ce, pour la durée du mandat de ce conseil, soit 6 ans.

Le conseil d'administration du CCAS est composé, en nombre égal, de membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de membres nommés par le Maire sachant que le nombre maximal de membres élus est de 8 hors le Maire.

L'élection des membres élus au sein du Conseil Municipal se fait sur scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. L'élection a lieu au scrutin secret.

Au nombre des membres nommés par le Maire doivent figure obligatoirement :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département conformément à l'article R123-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Les autres membres nommés le sont parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation, ou de développement social menés dans la commune.

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant l'élection des membres élus du CCAS ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- dit que les listes de candidats pour l'élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) seront déposées, après une suspension de séance, au bureau du Maire, président de séance Madame Clarisse Morvan (secrétaire), Madame Cindy Baccon (assesseur), Madame Véronique Savina (assesseur) et Monsieur Vincent Esnault (assesseur),

Après une suspension de séance :

- désigne par un vote au scrutin secret (au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste), les conseillers municipaux suivants pour composer le collège des membres élus au CCAS (votants : 33, nuls : 0 blancs : 0 exprimés : 33, liste Fouesnant Passionnément : 26 voix et obtient 5 sièges, liste Ensemble pour Fouesnant 4 voix et obtient 1 siège et liste Alternative Fouesnant 3 voix et obtient 0 siège),

- fixe ainsi qu'il suit la composition du CCAS :

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-20260494-DE

Président : Bruno MERRIEN

CCAS
Christine JAN
Marie-Thérèse LE GOARDET
Marie-Christine EVEN
Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H
Clarisse MORVAN
Jean-Loïc JEZEQUELLOU

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance — Le Maire,

Clarisse MORVAN — Bruno MERRIEN

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-20260494-DE

